Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

Certifiés conformes

DocuSigned by:
Emmanuel DUFOU
0B5C4FAF31784F7...



SARL ABB RENNES

États financiers

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

ZAC DE L'AUGE DE PIERRE , 35760, SAINT-GREGOIRE
SIREN : 522461268

bakertilly

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

DocuSigned by:
Emmanuel DUF...
0B5C4FAF31784F7...

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SARL ABB RENNES relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	638 189,05
Chiffre d'affaires	1 730 523,38
Résultat net comptable	46 492,20

Fait à Saint Grégoire

Le 10 avril 2025

Pour Baker Tilly STREGO

MELANIE HERCOUËT
Certified by yousign

Mélanie HERCOUËT

Expert-comptable

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

DocuSigned by:
Emmanuel
0B5C4FAF31784F7...

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	516,82	- 516,82		
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)	21 544,29		21 544,29	21 544,29
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	17 206,50	- 17 013,63	192,87	353,98
Autres immobilisations corporelles	119 273,05	- 99 144,80	20 128,25	29 979,63
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 324,87		44 324,87	43 831,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	**202 865,53**	**- 116 675,25**	**86 190,28**	**95 709,84**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	289 121,93		289 121,93	276 555,42
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés (3)	35 815,18		35 815,18	21 427,55
Autres créances (3)	77 669,14		77 669,14	67 401,17
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	107 047,64		107 047,64	155 626,28
Charges constatées d'avance (3)	42 344,88		42 344,88	42 224,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**551 998,77**		**551 998,77**	**563 234,47**
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**754 864,30**	**- 116 675,25**	**638 189,05**	**658 944,31**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Part à plus d'un an

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

DocuSigned by:
Emmanuel D...
0B5C4FAF31784F7...

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	50 000,00	50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	357 123,64	248 899,94
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	46 492,20	132 145,70
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**458 615,84**	**436 045,64**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 625,01	8 844,87
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	1 929,73	6 275,84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128 440,13	157 192,68
Dettes fiscales et sociales	29 647,36	44 077,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 930,98	6 507,90
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	**179 573,21**	**222 898,67**
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I à IV)	**638 189,05**	**658 944,31**

(1) Dont à moins d'un an	179 573,21	222 898,67
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

DocuSigned by:
Emmanuel DUFOU
0B5C4FAF31784F7...

Annexe

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement (frais de constitution, de transformation, de premier établissement) sont inscrits à l'actif.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

ABB RENNES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : ZAC de l'Auge de Pierre
35760 SAINT GREGOIRE
522 461 268 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 46 492,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 46 492,20 euros

A titre de dividendes aux associés 35 000,00 euros
Soit 35,00 euros par part

Le solde 11 492,20 euros
En totalité au compte « **Autres réserves »**
qui s'élève ainsi à 368 615,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 juillet 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

Docusign Envelope ID: 6B7E8B3D-6338-4048-855F-DE368C5DB172

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Acte sous signature électronique via la plate-forme Docusign©, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:
Emmanuel DUFOUR
0B5C4FAF31784F7...

ıned by:
el DUFOUR
)53E7648F...